

La fiscalité

1. Pourquoi une augmentation aussi importante a-t-elle été nécessaire et comment la justifie-t-on?

2. Je comprends que la somme 15c. est destinée à payer Petro-Canada. Veuillez m'exposer les avantages pour le simple contribuable de l'acquisition de Petro-Canada.

Il termine ainsi:

Je vous saurais gré de me donner des réponses claires et simples, et non pas des réponses formulées dans un jargon politique typique auquel nous avons si souvent droit de la part de nos représentants élus.

Monsieur le président, j'invite le ministre d'État (Finances) à répondre aux questions que m'a posées mon électeur. Comment peut-il prétendre, après avoir entendu pareil témoignage, que la taxe sur le gaz naturel, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, et d'autres taxes énergétiques ne sont pas injustes?

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, dans ses remarques le député dénonçait la conspiration qui avait existé entre le gouvernement de sa province et le gouvernement du Canada en établissant un régime de taxation. Je trouve qu'il utilise un mot un peu fort. Je pense que tous les députés et lui-même ont sûrement à un certain moment souhaité . . . De toute façon moi je me souviens, avant d'en arriver à une première entente avec le gouvernement de l'Alberta, avoir entendu des députés de son parti souhaiter ardemment que le gouvernement du Canada en arrive à une entente avec les provinces productrices sur un régime de partage des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles, en particulier du gaz et du pétrole. Le député a mentionné dans ses remarques qu'une pétition avait été déposée à la Chambre et signée par plusieurs milliers de citoyens de sa province afin de demander que le gaz naturel exporté ne soit pas taxé. C'est un sujet qui était justement au cœur de ces négociations.

Et, comme l'a mentionné le député, le gouvernement, comme le confirme la loi que nous étudions, a réduit à zéro, c'est-à-dire annulé la taxe sur le gaz naturel qui est exporté. Cependant, il s'est entendu avec les provinces productrices sur un autre type de régime. Sur \$1.80 d'augmentation totale au mètre cube auquel il fait allusion, la taxe sur le gaz qui est le revenu du gouvernement fédéral est de 45 cents, et le montant qui est perçu pour le programme de canadienisation est de 15 cents. C'est donc dire que le gouvernement fédéral n'est pas le seul à aller chercher de l'argent de la taxation.

Dans le cadre général de ces ententes, il faut examiner les objectifs poursuivis. D'abord, il faut trouver un régime qui convienne, qui satisfasse les parties, les provinces productrices et le gouvernement central qui a à sauvegarder les grands objectifs nationaux dans le domaine de l'énergie comme dans d'autres. Ces objectifs nationaux, on les connaît aussi bien que moi, consistent à atteindre l'autonomie, la capacité d'autarcie dans les plus brefs délais et aussi un degré de propriété canadienne dans le secteur de l'exploitation et de l'exploration du gaz et du pétrole. Il est évident qu'il y a un coût pour atteindre ces grands objectifs et tous les Canadiens sont appelés à en payer une partie. Comme je l'indiquais tantôt, la taxe n'est pas applicable que dans une région, elle l'est dans toutes les régions du pays et, malgré la taxe, l'utilisation du gaz naturel demeure encore avantageuse par rapport à d'autres sources d'énergie, et le gouvernement a des mesures en place, comme je l'indiquais tantôt, visant à encourager le changement de l'utilisation d'une forme d'énergie, par exemple, l'huile ou le gaz naturel, et les Canadiens, malgré le régime de taxation, comprennent très

bien et se rendent compte qu'il demeure quand même avantageux d'utiliser le gaz naturel pour chauffer leurs maisons.

[Traduction]

M. Siddon: Monsieur le président, le ministre d'État (Finances) sait fort bien que c'est le summum de l'hypocrisie, que c'est user d'un argument ridiculement fallacieux et virtuellement malhonnête que de prétendre que si 30,000 citoyens de la Colombie-Britannique se sont vigoureusement opposés à une redevance à l'exportation, ils accepteraient cependant en quelque sorte une redevance à la consommation du gaz naturel. C'est l'excuse la plus fausse jamais employée par le ministre d'État (Finances) ou qui que ce soit, au gouvernement, pour justifier une redevance générale sur le gaz naturel. C'est d'un parfait ridicule de faire une telle insulte aux citoyens de la Colombie-Britannique, en osant insinuer que parce qu'ils s'opposent à une redevance à l'exportation, ils pencheraient en faveur d'une redevance à la consommation qui les obligerait tous et chacun à déboursier.

Il me reste une dernière petite question. Le ministre d'État (Finances) va-t-il nous dire—et de préférence maintenant—à combien s'élèvent les dépenses destinées à ce fonds illusoire de développement de l'Ouest qui a fait l'objet d'une promesse dans le budget du 28 octobre 1980? Quatre milliards de dollars devaient y être affectés en tout, dont deux milliards d'ici à la fin de 1983. Quelle est la valeur actuelle de ce fonds, quelles sommes ont été dépensées et est-ce que les recettes s'accumulent au rythme prévu dans le budget de 1980? Quelle est la valeur du fonds et combien a-t-on dépensé? La Chambre, de même que les Canadiens de l'Ouest voudraient sans doute le savoir, surtout puisque ces derniers se font dépouiller de 15 milliards de dollars au moyen de toutes ces redevances sur l'énergie.

M. Benjamin: Ils avaient aussi promis ce fonds en 1972, en 1974 et en 1979.

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, je n'ai pas voulu dire qu'étant donné que les citoyens de la province de la Colombie-Britannique, comme d'autres provinces productrices, ne voulaient pas une taxe à l'exportation, se sont eux vus imposer une taxe, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait eu des instances faites, comme le député l'a signalé, et qu'il y a eu des négociations impliquant les provinces productrices et le gouvernement canadien, lesquelles visaient à arriver à une entente harmonieuse de partage des revenus de l'exploration et de l'exploitation des richesses naturelles entre les divers paliers de gouvernement et l'industrie. Dans ce contexte, j'aimerais indiquer à l'honorable député que la part du gouvernement canadien dans les revenus du pétrole et du gaz dans l'entente signée entre le gouvernement canadien et la Colombie-Britannique est de 3.2 milliards de dollars; la part du gouvernement de la Colombie-Britannique est de 4.6 milliards de dollars, elle est donc supérieure à celle du gouvernement canadien et la part de l'industrie est de 4.5 milliards de dollars. C'est donc dire que le gouvernement canadien est celui qui de l'ensemble de l'assiette des revenus va chercher le montant le plus faible.